



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Diplôme d'Etat infirmier**Dossier d'évaluation continue de la formation**

Le dossier d'évaluation de l'étudiant est conservé à l'institut de formation en soins infirmiers, il comprend au minimum :

1. **Une fiche d'identification du candidat.**
2. **Une feuille récapitulative du semestre.** Celle-ci comporte les notes et validation des UE du semestre et crédits associés, liste des stages avec les validations et crédits associés. Cette fiche est visée par le président de la commission d'attribution des crédits et comporte le cachet de l'institut de formation
3. **Une feuille de bilan de stage.** Cette feuille, en rédaction libre, est remplie par le tuteur à la fin du stage. Un exemplaire original demeure dans le dossier d'évaluation, tandis qu'une copie reste dans le portfolio.
4. **Une feuille de synthèse des acquisitions des compétences en stage.** Cette feuille est remplie à la fin du stage par le tuteur qui évalue chaque critère d'acquisition des compétences en stages, ainsi que les actes, activités et techniques de soins lors de son entretien avec l'étudiant. Celui-ci remplit en même temps la fiche du portfolio intitulée « mon parcours, acquisition des compétences » qui reprend les mêmes données dans une vision globale de l'ensemble des stages. La feuille de synthèse est ensuite remise au formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant qui fait une synthèse des acquisitions sur la même feuille. Cette feuille est ensuite soumise à la commission d'attribution des crédits.
5. **Une feuille récapitulative des « actes, activités et techniques de soins ».** Cette feuille fait annuellement le point sur ces acquisitions, elle est utilisée pour les trois ans, elle est visée par le président de la commission d'attribution des crédits.
6. **Une feuille de passage d'année.** Cette feuille donne une vision annuelle sur l'avancement de l'acquisition des compétences et permet à la commission de se prononcer sur le passage de l'étudiant. En troisième année cette feuille indique le passage devant le jury du diplôme d'Etat.
7. **Une feuille récapitulative des stages.** Cette feuille permet de voir rapidement le parcours de stage de l'étudiant et de le corriger si nécessaire en cours d'année.
8. **Une feuille de diplôme d'Etat.** Cette feuille propose une synthèse des crédits acquis afin que le jury se prononce sur l'attribution du diplôme d'Etat.